Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS	
Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang. port en sus	

PUBLICITÉ		
Annonces	la ligne	0.40
Réclames	—	0.75
Faits-divers	—	1.50
Chronique locale	—	4.00

TEMPÉRATURE

Lille, le 17 juin.

Minimum, nuit, abrité	13-0
Minimum, nuit, découvert	12-2
Surface du sol, 8 h. du matin	19 0
A 1 mètre de profondeur	14-6
De l'air à l'ombre	16-6
Maximum, jour, à l'ombre	22-0
Maximum, jour, au soleil	28-0

Etat hygrométrique (6 h. m.) 84/-8
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : E.

Baromètre. — Le 17 juin (8 h. du matin) la pression est de 768 -/-
le 18 juin (8 heures du matin) la pression est de :

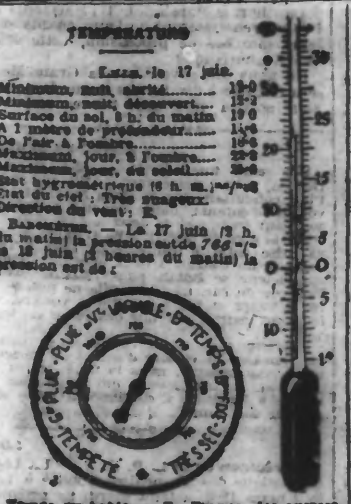

Temps probable. — En France, des averses sont probables avec temps un peu frais.

L'impôt sur la Rente et les Rentiers

L'impôt de 4 0/0 sur la Rente, qu'une majorité servile vient de voter, a eu à la Bourse une telle répercussion que les caisses publiques n'ont pas pu absorber toutes les offres de vente ; il a fallu de puissantes interventions officieuses pour empêcher notre 3 0/0 de tomber à des cours de faillite.

La quantité inouïe de titres jetés sur le marché du comptant, comme si une crise subite s'était abattue sur le pays, montre quel vif émoi le vote de la Chambre a jeté parmi les rentiers.

Une multitude de braves gens sont donc à la fois mécontents et surpris du coup qui les atteint.

Mécontents, certes, il y a de quoi : chaque fois que l'Etat a eu recours à l'emprunt, il s'est engagé impudemment à payer aux prêteurs le revenu de leur capital, sans diminution ni retenue.

Lésés dans leurs droits comme dans leurs intérêts, les rentiers ont lieu de protester contre la violation d'un contrat qui les intéresse au plus haut point. Ils ont le droit de crier à la fraude, au vol, à la forfaiture publique !

Mais, si leur irritation est légitime, leur surprise nous semble un peu naïve. Quand on suit, avec quelque attention, la marche des attentats que le Bloc consomme presque journellement, avec une régularité mathématique, peut-on encore s'étonner de quelque chose ?

S'étonne-t-on de voir tomber un arbre du côté où il penche ?

Tout se passe si fatalement, les actes de la politique sectaire se lient les uns aux autres dans un enchaînement si logique, que les distraits et les imprévoyants seuls peuvent encore être surpris.

Ce n'est pas hier que l'heure de la violation des contrats, de l'anéantissement des créances et de la destruction des titres a sonné.

Ce n'est pas hier que les hommes qui représentent actuellement la France ont fait litière du droit, de l'honneur, du crédit national, et qu'ils sont entrés en plein dans l'exécution du programme socialiste révolutionnaire, qui n'admet ni droit ni contrat d'aucune sorte.

Quand l'Etat, institué pour défendre les droits des particuliers et faire régner la justice, a chassé les religieux et confisqué leurs biens, n'a-t-il pas montré l'exemple du mépris du droit et fait acte de mauvaise foi ?

Quand, au mépris d'une convention séculaire, les législateurs du Bloc, à l'instigation du gouvernement, ont abrogé, de leur seule autorité, le Concordat, violant bilatéral qui liait la France au Saint-Siège, n'ont-ils pas violé un engagement formel de l'Etat

Et le budget des cultes ?... Se pouvait-il droit mieux établi que celui du clergé ? Se pouvait-il obligation plus positive que celle prise par l'Etat ? Dans trois circonstances solennelles — le 3 novembre 1789, le 21 février 1791, le 10 septembre 1801 — il avait reconnu formellement que le traitement des ministres du culte fait partie de la Dette publique.

Or, on sait ce qui est arrivé. — Après avoir vu l'Etat renier sa dette envers le clergé, comment les rentiers ont-ils pu conserver quelque illusion ? Comment ont-ils pu s'imaginer qu'il s'arrêterait devant la dette des particuliers ? Elle n'est ni mieux fondée, ni plus respectable que l'autre.

Au contraire, la dette vis-à-vis du clergé a un caractère plus sacré, d'abord à cause de son objet même, ensuite parce que les rentiers ordinaires ont accepté l'Etat comme débiteur, en lui portant leur argent ; tandis que le clergé n'a pas choisi librement son débiteur, on le lui a imposé.

Dès l'instant que, par l'abrogation du Concordat et la suppression du budget des Cultes, il fut démontré que l'Etat blocard foulant aux pieds tous les principes, se croyait tout permis parce qu'il a la force, nos rentiers auraient dû comprendre que c'en était fait de la foi sacrée des contrats, de la signature et de la parole d'Etat.

Ils auraient dû comprendre que le Bloc était décidé à passer outre à toutes les considérations de droit et d'honneur pour accomplir son programme de destruction matérielle et morale du pays.

C'est à ce moment qu'ils auraient dû prendre les précautions que commandait la prévoyance, et vendre leurs titres avant que le vote de l'impôt n'en précipitât le cours.

D'autant plus, qu'à notre humble avis, les créanciers de l'Etat en verront bien d'autres : de l'aveu même de M. Caillaux, l'impôt sur la rente ne doit rapporter qu'une douzaine de millions. Qu'est-ce que cela dans un budget de près de quatre milliards !

Qu'est-ce que cela, pour remplir la caisse des réformes sociales qu'il faudra bien un jour faire aboutir.

Sans doute nous avons, à l'heure qu'il est, pas mal de socialistes édulcorés, on passe de se radicaliser en deux soleil des fonctions publiques ; mais la masse, la grande masse n'a rien eu, elle veut le solide et le réel et ne se contentera pas toujours de la viande creuse de l'anticléricalisme et des réformes ajournées.

Depuis qu'on a fermé les couvents et montré le chemin de l'exil à quelques robes blanches ou noires, le pain n'est pas moins dur à gagner et l'appétit moins grand. Dans les âmes ouvertes aux convoitises qu'on leur montre de loin, les désirs montent chaque jour plus ardents.

Et puis, dans l'avenir, il y aura bien d'autres exigences budgétaires que les réformes sociales. Ainsi, par exemple, c'est très beau l' « entente cordiale », devenue, dit-on, l' « entente permanente » ; mais, en pratique, si nous voulons tirer profit de l'alliance anglaise, il nous faudra bien encore entretenir des armées formidables, forger des engins de guerre toujours plus destructeurs, nous tenir sans cesse au niveau du voisin et, donc, remplacer au fur et à mesure, sans répit, sans trêve, fusils, canons, vaisseaux.

Tout cela n'ira pas sans creuser quelques jolis trous dans nos budgets.

Ah ! messieurs les rentiers, vous qui regardiez peut-être les calotins d'un air narquois, votre tour est venu : le pressoir est monté et les tours de vis vont vous apprendre que les curés ne devaient pas être les seuls à subir les conséquences inéluctables d'un régime qui ne connaît plus ni foi ni loi, ni dette sacrée de l'Etat.

A. R. T.

Gazette du Nord

M. l'abbé Léon Schoenheere, fils de M. et Mme Schoenheere-Bart, licencié ès-lettres, professeur à Notre-Dame de Grâce à Cambrai, ordonné prêtre samedi dernier à Lille, a célébré sa messe de prémices, en l'église Saint-Eloi, d'HAZEBROUCK, mercredi matin, à 10 heures.

Le nouveau prêtre, qu'on avait été chercher processionnellement au presbytère, était assisté à l'autel par M. Deram, doyen de la paroisse ; il avait comme diacre M. l'abbé Tonlemonde, nouveau diacre de Roubaix, et, comme sous-diacre, M. l'abbé Deriv, professeur à N.-D. de Grâce.

Après l'Evangile, M. le chanoine Fouion, supérieur de N.-D. de Grâce, a donné le sermon, où il a exposé avec éloquence que le prêtre est l'homme de Dieu et l'homme du peuple.

La maîtrise a chanté la messe de Mazingue, et à l'Elévation, M. Delannoy, chantre de la paroisse, a finement détaillé le « Panis Angelicus » de César Franck.

Dans les stalles avaient pris place : M. l'abbé Lemire, député ; M. le chanoine Looten, professeur aux Facultés catholiques de Lille MM. Delannoy, supérieur du Petit-Séminaire d'Hazebrouck ; Hidden, supérieur de l'Institution Saint-Jacques ; Ilsweira, supérieur de Gravelines ; J. Baron, aumônier des œuvres diocésaines ; Decambron et Métin, missionnaires diocésains ; des professeurs de Cambrai ; les curés des environs et plusieurs prêtres originaires d'Hazebrouck.

Mardi, à midi, a été célébré, à HALLUIN, le mariage de M. Arsène Dufour, chef du bureau de la Grande Vitesse à la gare d'ORCHIES, fils de M. Dufour, chef à la gare de Roncq, et de Mlle Marie Delannoy, fille de M. Delannoy, charron.

M. l'abbé Cousin, vicaire, officiait. Les témoins étaient : pour le marié, MM. Paul Debondues et Jules Descottignies, ses beaux-frères ; pour la mariée, MM. Yves Loridan, ami de la famille, et Louis Hazebrouck-Houset, cultivateur, conseiller municipal à Bousbecque.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Mélanie Bury, de VILLERS-EN-GAUCHIES, avec M. Henri Marelle, cultivateur à HASPRES.

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Urbain-Vandewalle, négociant à SAINT-FOLQUIN, fils de M. Vandewalle-Payelleville, adjoint au maire, président du Conseil paroissial et du Syndicat agricole, avec Mlle Germaine Lamblin, fille de M. et Mme Albert Lamblin, de WAMBRECHIES.

M. Fallières à Dunkerque

Le Conseil des ministres s'est réuni hier. Le Président de la République a fait savoir au Conseil qu'il ne pourrait, à son grand regret, en raison d'engagements antérieurs, s'arrêter au Havre, au retour de son voyage en Scandinavie.

C'est par Dunkerque que s'effectuera le départ et le retour.

Le Président de la République s'embarquera, pour son voyage dans le Nord, le 18 juillet, à Dunkerque, sur le cuirassé « Vérité », qu'accompagneront le « Dupetit-Thouars », le « Casabianca », et deux contre-torpilleurs de l'escadre du Nord. Cette division sera placée sous le commandement du vice-amiral Boué de Lapeyrère, préfet maritime de Brest.

L'aviso « Buffle » partira de Cherbourg le 16 juillet, à destination de Dunkerque, où il servira au transbordement du Président du port en rade.

L'assassinat de Linselles

L'AUTOPSIE DE LA VICTIME. — LE RASOIR RETROUVÉ. — LES FUNÉRAILLES.

Le corps de Marie Tuyttens, la malheureuse victime d'Yvon Evraert, a été amené à l'hôpital d'Halluin, mardi soir, vers huit heures. Mercredi matin, à dix heures, M. Duthilleul, médecin-légiste accompagné d'un aide a procédé à l'autopsie. Il a constaté que l'artère carotide a été tranchée ainsi que la jugulaire et tous les muscles du cou. La colonne vertébrale avait également été atteinte.

Des recherches ont été faites dans le fossé de la ferme Dumortier-Vanestande. Un domestique de ce cultivateur a réussi à retrouver le rasoir qui était enfermé dans un étui. La lame est encore couverte de sang ; elle est fortement ébréchée.

Le corps de la victime a été transporté à Linselles. Les funérailles auront lieu ce matin, à huit heures et demie.

Les bons employés font les bonnes maisons.

Recrutez-les par la Croix du Nord.

L'INSERTION 0 FR. 60

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand'-Place), Lille.

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

devant la Cour d'Assises de Saint-Omer

LA JOURNÉE DE MERCREDI

Audience du matin

UN RECORD. — MÊMES MESURES DE PRÉCAUTION. — APPEL DE QUATRE-VINGT-DIX TÉMOINS. — LE « CURRICULUM VITÆ » DES ACCUSÉS.

Saint-Omer, 17 juin.

Revenons un instant, un petit instant seulement, sur la lecture de l'acte d'accusation, qu'on n'entendra plus aujourd'hui. On l'a entendue suffisamment hier, de neuf heures et demie à midi et de deux heures à six heures et demie, avec deux suspensions de cinq minutes !

C'est un record. Le greffier de Saint-Omer, dont la voix n'a point faibli, pourra s'en enorgueillir.

Il n'avait même pas le verre d'eau traditionnel !

***

Déjà les voyages des deux voitures-omnibus de la prison à la Cour d'assises soulèvent moins de curiosité. Néanmoins les mêmes mesures de précaution sont encore prises. Elles sont précédées et suivies de gendarmes à cheval et des piquets de 8 font la haie.

Dans la salle, les accusés n'ont plus les mêmes places ; un habile mélange a été fait soit pour éviter les querelles, comme il a failli s'en produire hier, soit pour ne point leur donner l'occasion de se parler, malgré les gendarmes, et de combiner quelque plan.

Vingt-cinq témoins avaient été convoqués pour hier mardi. Il n'a pas été possible de les entendre.

Soixante-neuf ont été convoqués pour aujourd'hui.

Il y a donc, en tout, environ quatre-vingt-dix témoins — plusieurs sont absents, malades ou décédés.

M. le Président fait faire l'appel, puis, les présences étant constatées, il fait conduire les témoins dans la grande salle du tribunal civil. Les derniers en ont, là, pour toute la journée, si, encore, ils peuvent être entendus !

***

Les témoins partis, M. le Président commence un interrogatoire sommaire des accusés.

Il leur demande, ou plutôt il leur dit — et ils n'ont, la plupart du temps, qu'à confirmer ces paroles — où ils sont nés, où ils ont vécu, les mauvais coups qu'ils ont fait, les condamnations qu'ils ont subies, les renseignements plus ou moins déplorables que donnent sur eux la police, les maires des communes qu'ils ont habitées, les personnes chez qui ils ont travaillé.

Abel POLLET

Naturellement, le premier qui se lève est Abel Pollet.

Il opine de la tête à chacune des indications de M. le Président. Pour un peu, il répondrait affirmativement avant d'avoir entendu la question.

— Vous êtes né à Vieux-Berquin, dit M. le Président, au hameau du Sec-Bois. Vous avez eu de nombreuses condamnations. Le premier vol que vous avez commis est celui d'une pièce de cinq francs.....

Abel Pollet. — La veille de ma première communion. (Dans l'auditoire : Oh !)

M. le Président. — Oui, la veille de votre première communion.

M. le Président énumère toutes les condamnations d'Abel Pollet.

Abel Pollet. — On ne peut plus me poursuivre pour tous ces vols, puisqu'il y a prescription ! (Rires.)

A la lecture de ses condamnations pour vols, Auguste Pollet se met à ricaner.

— Je ferai remarquer, ajoute-t-il, que je n'ai jamais frappé avec un couteau ou une arme quelconque.

M. le Président. — Vous avez travaillé à Violaines ?

R. — Oui.

D. — Chez M. Lecocq ?

R. — Non, jamais chez M. Lecocq.

D. — Si. Nous verrons ce détail quand nous parlerons du crime de Violaines.

M. le Président indique tous les mauvais renseignements qu'on a donnés sur Auguste Pollet. Il cite ceux envoyés par un ancien instituteur de Vieux-Berquin.

Auguste Pollet. — Comment peut-il dire tout cela ? Je n'ai jamais été à l'école. (Rires.)

A la fin de son interrogatoire, Auguste Pollet charge sa femme dont il dit qu'elle se faisait remarquer partout par sa mauvaise conduite.

La femme Fauvart, Philomène Rancy, est une petite vieille de 68 ans. Elle a été plusieurs fois condamnée pour vols et pour batailles.

Rien de particulier à signaler à propos de l'interrogatoire des autres accusés, qui confirment tous les renseignements donnés sur eux.

La femme d'Abel Pollet, par exemple, n'a pas subi moins de sept condamnations.

La femme Piquet, née Marie Deram, qui a 56 ans, a déjà été condamnée maintes fois, il y a deux ans, notamment à propos d'un vol chez les instituteurs d'Hazebrouck.

Elle seule de la bande y était impliquée, avec deux autres individus qui ont été acquittés. Elle fut condamnée à quatre ans de prison.

Elle était servante chez ces instituteurs et indiqua le coup à faire chez ses patrons.

Cette accusée, tireuse de cartes, passait pour sorcière.

Elle faisait indiquer aux futures victimes la cachette de leurs économies et révélait ensuite ces détails à Abel Pollet, qui n'avait plus qu'à « travailler ».

L'interrogatoire de Théophile Deroo est un peu plus mouvementé que les autres.

Cet individu, dont la physionomie n'est pas ce qu'on appelle une physionomie rassurante, prend une attitude provocante, se croise les bras, écoute et discute avec M. le Président.

Il prétend, entre autres choses, qu'il n'a jamais quitté ses parents, et quand il travaillait il faisait bien son travail !

Il a été déjà dix fois condamné.

Marcel Deroo a exactement la même physionomie que son frère. Il n'a jamais été condamné, lui ; il avait une conduite passable.

M. le Président. — Louise Materet ? (Mouvement).

L'accusée se lève et déclare exacts tous les renseignements, insignifiants ou mauvais.

— Je n'ai jamais bougé, dit-elle, pour aller avec Pollet.

M. le Président. — Non. Vous êtes inculpée de complicité.

Brabandis est interrogé par l'intermédiaire d'un gendarme interprète.

Cet individu, cordonnier à Hazebrouck, belge d'origine, a une trentaine de condamnations.

Brabandis. — Jamais pour vol.

M. le Président. — Si, une fois. Les autres fois, pour ivresse, coups, etc.

Brabandis. — Je n'ai jamais frappé avec un couteau ou avec un autre instrument. Je ne me suis jamais servi que de mes poings (Rires).

LE DÉFILE DES PREMIERS TÉMOINS

A onze heures et demie, après une suspension de cinq minutes, on fait entrer les premiers témoins.

C'est M. Raeckelboum, un ancien cultivateur de Calonne-sur-la-Lys, et qui est âgé de quatre-vingt-dix ans.

M. Raeckelboum est parfaitement conservé.

Il raconte la tentative de vol dont les frères Pollet se sont rendus coupables chez lui :

— Ils ont pris du jambon qui venait de la ducasse et quelques sous. Je les avais entendus. Je me suis levé. J'ai pris un fusil, croyant que c'était une bête. Mais je n'ai tout de même pas voulu tirer quand je me suis aperçu que c'étaient des hommes ; et puis, ils s'enfuyaient.

Les deux Pollet expliquent de la meilleure grâce du monde ce premier vol qui leur est reproché.

Ils ne font pas plus de difficulté pour reconnaître un vol de 65 francs chez M. Bourel, cultivateur à Merville, et le vol d'une petite selle neuve, valant 50 francs, chez M. Marchand, cabaretier à Merville.

La femme Fauvart, qui a racheté la sellette pour 5 francs, jure sur son honneur (sic) qu'elle ne savait pas que c'était le produit d'un vol. Elle ne l'a su qu'un an plus tard, quand la selle était usée...

A midi, la séance est levée.

Audience de l'après-midi

DÉFILÉ DE TÉMOINS. — ON CONTINUE L'EXAMEN DES AFFAIRES LES PLUS ANCIENNES.

Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1898, Abel et Auguste Pollet et la femme Quaghebeur, leur sœur, se sont introduits chez M. Gruson, aubergiste à Estaires. Ils ont pris deux pâtés de lièvre, un morceau de veau, deux pains, quarante kilogs de lard, 1 kilog 750 de beurre et un sac.

Madame veuve Gruson raconte dans quelles circonstances elle s'est aperçue du vol et les accusés renouvellent les aveux qu'ils ont déjà faits à l'instruction.

Ainsi en est-il, d'ailleurs, pour un vol de divers objets estimés à 80 francs, commis chez M. Dulongcourty, cultivateur, à Vieux-Berquin, et pour un vol de 70 francs de victuailles chez M. Ducroquet, cultivateur à Hazebrouck.

— Nous savions que vous n'étiez pas chez vous, dit Abel Pollet à M. Ducroquet. Ainsi en avons-nous profité.

— Comment, je n'y étais pas ? répond le témoin. Mais si, j'y étais.

— Pas du tout, il n'y avait que votre femme et votre fille ! Vous êtes rentré plus tard.

M. le Président. — Vous voyez, M. Ducroquet, vous étiez surveillé.

Abel Pollet. — C'est moi qui suis entré dans la cave. Auguste faisait le guet dans la cour. Angèle Platteel était dans une pâture, à environ cinquante mètres.

Les bandits savaient « couvrir » leurs opérations.

***

A propos d'un vol chez M. Ducatez, cultivateur, à Merville, Abel et Auguste Pollet ne sont pas tout à fait d'accord.

Auguste l'explique à sa façon et Abel se dresse pour le contredire, si bien que le président doit faire asseoir ce dernier.

Les bandits avaient volé un jupon, qui avait été remis à la femme d'Abel.

La femme d'Abel. — Je ne savais pas que c'était le produit d'un vol.

M. le Président. — C'est extraordinaire. Vous connaissiez bien votre mari, vous saviez bien que c'était un voleur. Il vous apporte un jupon usagé et vous ne vous doutez pas d'où il vient ?

La femme d'Auguste Pollet. — Il dit que j'ai reçu cinquante francs. Ce n'est pas vrai.

Auguste Pollet. — Vous avez reçu quarante-cinq francs, neuf pièces de cinq francs.

La femme d'Auguste Pollet. — J'ai eu deux paniers avec des œufs et du beurre.

Auguste Pollet. — Ma femme et celle d'Abel étaient avec nous pour voler.

***

Il est question de vols chez M. Martin, à Gonnehem, chez M. Macke, cultivateur, à Mortagne, chez M. Joye, cultivateur, à Lestrem, chez M. Mallet, boulanger, à Merville, chez M. Loomes, à Merville...

On parle « chiens ». M. le Président fait remarquer que lorsque des chiens gardaient les habitations, ces chiens n'aboyaient jamais. Quelquefois ces chiens étaient malades, et même périssaient.

M. le président. — Ils avaient un moyen qu'ils n'ont jamais voulu indiquer.

Auguste Pollet. — C'est fort facile d'empêcher les chiens d'aboyer. Je vous dirai le moyen plus tard.

M. le Président. — Eh bien, dites-le tout de suite, puisque nous sommes à ce chapitre.

Auguste Pollet. — On peut empêcher d'aboyer à cinquante mètres de distance. Il n'y a qu'à marcher droit devant le chien en étendant les mains. Jamais un chien n'aboiera.

M. le Président. — C'est vous qui dites cela ; mais il y en a beaucoup qui n'oseraient pas le faire.

Auguste Pollet. — Ou bien on leur donne une boulette de pain d'épice avec du beurre.

M. le Président. — Et encore autre chose!

Auguste Pollet. — Un chien n'aboiera jamais en faisant comme je dis.

***

Dans la nuit du 20 au 21 avril 1905, Abel Pollet et Vromant ont soustrait 1 fr. 50, produit des quêtes, dans la sacristie de l'église de Strazeele.

Ils avaient enlevé une pince à un maréchal-ferrant habitant à proximité. Abel avait escaladé un enclos, brisé les barreaux d'une fenêtre et fracturé des meubles.

Vromant faisait le guet.

Abel Pollet. — Je devais aller chez un épicier qui était encore levé. Alors, je suis allé à la sacristie.

M. l'abbé Van Reckem, curé de Strazeele, raconte comment il s'est aperçu du vol et explique que le cambrioleur a fait sauter la planche supérieure d'un tronc.

Quand Abel Pollet se dérangeait, il opérait lui-même ; les autres faisaient le guet. Le fait a été plusieurs fois établi au cours des explications données sur des vols chez M. Marquette, à Laventie, chez M. Duquenne, à Merville, chez Cormont, à Locon-Gobelle, chez Wicart, à Lestrem.

***

M. le Président mène les affaires rondement. Quelques minutes suffisent pour entendre les dépositions des témoins et les aveux des accusés.

Il faut cependant une demi-heure pour éclaircir, dans ses circonstances, un vol de 2.800 francs, commis le 25 juillet 1900, chez M. Hermant à Merville.

La femme Angèle Pollet, femme Herman, reconnaît parfaitement avoir reçu 40 francs de son frère Abel et avoir su que cet argent provenait d'un vol ; mais elle ne lui avoir servi d'indicatrice.

Abel Pollet a remis 100 francs de ce vol à la femme Fauvart.

Celle-ci déclara qu'en effet elle les a reçus, sachant d'où ils venaient et que, en reconnaissance, elle est allée à Merville essayer de savoir si Abel Pollet n'était pas soupçonné. Elle s'y est rendue en voiture avec son fils Léon.

Celui-ci nie comme un beau diable, et dément son frère, Henri Fauvart, qui certifie le contraire et reconnaît lui-même avoir reçu quinze francs.

Le défenseur de Léon Fauvart ne man-

FEUILLETON 11

SŒUR GUENOLÉ

Par Kenavo

CHAPITRE VIII

« Ma chère tante,

« J'ai un besoin fou de retraite. J'ai songé un instant à me faire trappiste ou chartreux ; mais le cloître de Penmarc'h suffit à l'épreuve de ma vocation tardive. Je m'ennuie à mourir : les plus succulents dîners du club me semblent exécrables ; je bâille aux premières ; mes meilleurs amis deviennent des importuns.

« C'est un malade incurable qui vient, ma bonne tante, se jeter en vos bras maternels, sans espoir de guérison ».

Tel était le billet par lequel Jean de Penmarc'h annonçait son arrivée à la marquise. Dès le surlendemain, il accourait au Rosmeur où la vieille dame l'attendait à déjeuner. Pour le changer des menus du club, elle lui servit un vrai repas breton ; aucune n'y manquait, des quatre entrées traditionnelles servies sous les cloches d'argent, ni le rôti succulent sous la forme d'une poularde farcie de marrons, ni les crêpes fines, près de la jatte de crème.

La marraine et le filleul prirent le café en tête-à-tête, près du feu pétillant dans le petit salon.

— Ainsi, mon cher filleul, vous avez songé à quitter le frac pour le froc : vous êtes un dégoûté du monde où l'on s'amuse, si jeune, si riche... je ne dirai point si beau !

— Ne plaisantez pas, marraine, le cas est plus sérieux que vous ne semblez le croire et que je ne voudrais me le persuader à moi-même. Pour être franc, au risque de passer pour un sot, c'est un chagrin d'amour.

— De coulisses... glissa la marquise qui songea à l'histoire d'actrice dont lui avait écrit une de ses amies du faubourg, et à laquelle elle attribuait les déboires de son filleul.

Jean devina que les langues féminines s'étaient déliées à son sujet, et riposta :

— Les fredaines, ma tante, on les pale sans rien dire, en beau joueur. Mais un honnête roman d'amour qui se déchire aux premières pages... c'est navrant. Je vais vous le conter et vous jugerez, ma tante.

Pour écouter cette longue histoire, la marquise prit son tricot. Jean narrait sa peine avec une sincérité qui toucha la vieille dame. — Comprenez-vous mon chagrin, ma tante ? maintenant que je vous ai tout dit.

— A ce mal, il n'y a que deux remèdes, fit-elle, le travail ou un autre amour.

— Le travail est chose que je ne connais guère : un autre amour serait l'oubli, je n'en veux pas.

— Enfant ! l'oubli vient sans qu'on le cherche : c'est la vieillesse du souvenir. Il faut oublier pour vivre sans trop d'amertume ; mais le travail est meilleur encore.

— Nous nous aimions tant, marraine !

— Et maintenant elle en aime un autre.

— Non : elle en a épousé un autre, ce qui n'est pas la même chose : un autre qu'elle n'aime pas, qu'elle n'aimera jamais, la pauvre petite.

— Qui te l'a dit ?

— Elle-même, ma tante.

— Alors, pourquoi épousait-elle cet autre, qu'elle n'aime pas, qu'elle n'aimera jamais ?

— Une pression odieuse de la famille, la tyrannie du père, la faiblesse de la mère, son angélique résignation à elle.

La marquise sourit, incrédule :

— Nous ne sommes plus au temps des filles aveuglément soumises à l'autorité paternelle : c'était bon pour nous, grand'mères d'aujourd'hui, ingénues d'autrefois. Les fiancées ne se traînent plus à l'autel au bras rigide d'un père. Je ne veux pas dire qu'elle ne t'ait pas aimé, mais, croisen ma vieille expérience, mon enfant, elle ne t'aime plus. Fais comme si tu ne l'aimais plus toi-même. Il faut guérir, prendre le remède de ta marraine : le travail ou un autre amour.

Le jeune homme regardait tristement les cendres endeuillant les tisons de leur pouesière grise. Une pluie fine frappait discrètement aux vitres ; il sut gré aux choses de mettre leur mélancolie à l'unisson de la sienne.

La marquise, elle, concluait au pratique : marier son neveu. Son imagination fit le tour de la paroisse et même du canton, mais elle hocha la tête :

— Non, vraiment, je ne vois rien. Je ne puis pas rajeunir les Saint-Vran ; d'ailleurs, même avec la jeunesse, il leur manquerait encore la dot et la beauté. Quant à la petite de Porsguern, c'est une perfection, mon cher, mais il n'y faut point songer : je la garde pour Robert. C'est encore une enfant, mais nous les avions fiancés l'un à l'autre dans nos projets d'avenir, Yves de Kerbarzic et moi. Tu sais le vilain tour que le vieil oncle a joué à sa nièce. Je n'ai qu'une parole, moi, et, si Robert aime Yvonne, ils se marieront, les chéris.

— C'est un gentil roman, ma tante, je leur souhaite meilleure chance qu'à nous !

— Reste le travail, mon garçon.

— Le travail ! je ne puis me faire maçon ou charpentier. Je ne suis ni peintre ni musicien ni poète.... pas même bachelier !... Je n'aime ni la chasse ni la pêche, je suis un bon à rien.

— S'il te fallait gagner ta vie, ce serait vrai, mon garçon ; le diplôme ou le métier te seraient nécessaires. Mais la Providence t'a donné un instrument puissant : la fortune. Apprends à t'en servir, tu seras un homme utile à toi-même et aux autres. Le pays se meurt de l'inertie de ceux que, par routine, on appelle les braves gens. Braves gens, ceux qui les bras-croisés assistent à la grande lutte sociale dont la patrie, la famille, la religion sont l'enjeu ! Où sont les enthousiasmes d'antan.... les élans généreux.... les cœurs vraiment vaillants !....

Le jeune homme était bien de son siècle égoïste : les indignations de sa marraine l'étonnaient quelque peu. Que pouvait-il d'ailleurs contre ce mal social dont son individualisme ne souffrait pas encore ! Il savait, pour l'avoir lu distraitement dans les feuilles boulevardières, qu'un frisson mystérieux agitait et soulevait les masses populaires, comme un grondement souterrain présage de cataclysmes. Mais il riait avec ses jeunes amis des puérils oracles des prophètes de malheur.

Il fallait vraiment être en province pour se lamenter ainsi en ridicules jérémiades ; il constatait, avec quelque dépit, que l'intelligence de sa tante du Rosmeur ne la gardait pas de ce travers.

La politique comme remède à son chagrin d'amour !.... Vrai, il en eût ri, s'il n'eût cru profaner le deuil de son âme en l'ouvrant si vite à la gaieté.

Le retour de Jean de Penmarc'h devint la grande nouvelle du pays. Il avait quitté Coatfaut tout enfant. Après la mort de son père, sa mère, Parisienne devenue Bretonne à regret, se hâta de regagner Paris. Le vieux château abandonné demeura sous la garde fidèle de Tual, le cocher, et de Gaud, sa femme.

Tous deux avaient grande besogne dans l'entretien de la vieille demeure : ils la soignaient avec le respect qu'ils eussent témoigné à leurs maîtres en personne.

Le cycle de l'année ramenait régulièrement ce que Tual appelait la branle-bas du mobilier, il y avait le branle-bas d'été et le branle-bas d'hiver. Tous les meubles y passaient : soigneusement détachés des murailles, ils recevaient la caresse du plumeau ou de la brosse ; les fauteuils de style rajeunissaient leur cumul de poussière sous les coups répétés du rotin. Les vieux portraits offraient leurs visages d'ancêtres à la fine batiste dont respectueusement Gaude les essuyait. Les parquets rebaisaient sous l'effort héroïque des vieilles jambes de Tual ; l'argenterie reprenait son lustre et brillait dans les crédences ; des bouquets de lavande, annuellement renouvelés, apportaient leur parfum aux piles de linge des armoires. Pour se donner du cœur à la besogne le vieux garde disait à Gaud :

— Faut être prêts ; le maître pourrait venir quand on y compte le moins, comme le beau temps en novembre.

Mais le maître ne venait pas ou, quand il venait, il s'installait pour trois ou quatre jours chez sa tante du Rosmeur : le temps de recevoir les comptes du régisseur et les requêtes et doléances des métayers.

Même, au grand scandale des Nemrods du pays, il dédaignait la chasse de ses terres giboyeuses. Il en abandonnait la jouissance à son cousin de Saint-Vran, pauvre gentilhomme qui vivotait péniblement avec ses trois sœurs, Emilie, Mélanie, Eugénie, au logis paternel, moitié ferme, moitié manoir.

Hélas ! les trois demoiselles de Saint-Vran étaient si pauvres de beauté et d'argent que Mme du Rosmeur n'avait jamais pu leur trouver de maris. Les nobles filles avaient vieilli sans s'aigrir, s'habituant à leur infortune comme à un mal nécessaire. Quant à Alban de Saint-Vran, un de ses cousins de Nantes s'était sérieusement occupé de son mariage. A la veille de faire la demande, Alban avait appris que, de ces noms de Garnier et des Grands-Clos que portait la jeune fille, le premier seul était authentique.

— La famille de Saint-Vran s'allie mais ne se mésallie point, écrivit de sa plume un peu fière Mlle Emilie, l'aînée des trois sœurs. Après ce malheureux essai, Alban, lui aussi, renonça au mariage.

(A Suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Imp. *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille.
Le gérant : Ch. VERIN.